



Conseil de Communauté

Délibération n°1442022

Lundi 3 octobre 2022 – 18h00

L'an deux mille vingt-deux et le trois octobre 2022 à 18h00, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente de Saint-Sériès, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Jean-Pierre BERTHET, Mme Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mmes Marie PAPAÏX, Isabelle AUTIER, MM. Michel CRECHET, Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL représentée Marie PAPAÏX, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, M. Laurent GRASSET représenté Paulette GOUGEON, Mme Annabelle DALLE représentée par Catherine MOREL SAVORNIN, M. Francis GARNIER représenté par Stéphane ALIBERT, M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO et Mme Cécile VASSE représentée par Jérôme BOISSON.

Absents excusés : Mme Nouria DERDOUR.

Secrétaire de séance : M. Pierre GRISELIN.

Objet : Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lunel (2022-AO-25) – Attribution

Monsieur Jean-Pierre Berthet, Vice-président délégué au développement économique, rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lunel a lancé, le 6 juillet 2022, par publication d'un avis de marché sous le numéro 2022-AO-25 au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur, un marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L.2124-2 et R2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Il est précisé que la Communauté de Communes du Pays de Lunel, compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, a mis en place un système complet de collecte qui comprend :

- La collecte des ordures ménagères en porte-à-porte ;
- La collecte des emballages en porte-à-porte ;
- La collecte des papiers en porte-à-porte ;
- La collecte du verre en apport volontaire ;
- L'accès à trois déchèteries.

Le présent marché a pour objet la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lunel ainsi que le lavage des bacs roulants utilisés aux fins de la collecte.

A la date limite de réception des offres, fixée au 19 août 2022 à 12h00, 1 pli a été reçu dans les délais.

Lors de la séance du 15 septembre 2022, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés à l'entreprise SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT SAS, pour un montant estimatif de 5 709 610,00 € HT, soit 6 193 953, 65 € TTC sur la durée du marché.

La Communauté de communes du Pays de Lunel se préparant à l'obligation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2025, la durée du présent marché s'en trouve adaptée afin de prendre en compte les réorganisations de service qui seront éventuellement induites (modification des fréquences de collecte des flux actuellement collectés, nouveaux flux faisant l'objet d'une collecte séparée, etc...).

La date de démarrage des prestations est donc fixée au 1^{er} avril 2023 ; le marché prenant fin au 31 décembre 2024.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 abstentions (Mme Julia PLANE et M. Claude CHABERT) :

APPROUVE l'attribution du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés à l'entreprise SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT SAS, pour un montant estimatif de 5 709 610,00 € HT soit 6 193 953, 65 € TTC, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2024,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 13/10/22
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex